11 - VISITES TECHNIQUES

11.1 - **Emplacement de la plaque du correcteur :** sur le tablier à l'avant gauche.
11.2 - **Pression déclarée par le constructeur :** 7,9
11.3 - **Pression de disjonction :** 8,1
11.4 - **Pression aux têtes d'accouplement** (à la pression déclarée par le constructeur) : (en version porteur-remorqueur)
11.4.1 - **à la tête d'alimentation** (de couleur rouge) : 8
11.4.2 - **à la tête de commande** (de couleur jaune) : 7,5 (maxi)
11.5 - **Longueur des bras de levier :** 145
11.6 - **Course maximale des actionneurs de freins :** 57
11.7 - **Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :**

Inscription	Affectation
AV	circuit avant
AR	circuit arrière
ST + R	Parc + remorque
ST	Parc
SV	Servitudes
AS	Assécheur d'air

11.8 - **Observations :** néant
NOTA : Pression en "bar" - Longueur et course en "mm"

Arrêté du 2 avril 1995
TYPE DE SUSPENSION :
Ni pneumatique ni équivalente
à une suspension pneumatique

SOLUTION CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES AU 1er OCTOBRE 199

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que le véhicule numéro WDB 656 108 15 000 001 présenté comme prototype des véhicules genres CAM-VASP de marque MERCEDES BENZ

Type 224 - Versions K5-K8-41-45-48-52-55-59-K5m-K8m-41m-45m-48m-52m-55m-59m-K5p-K8p-41p-45p-48p-52p-55p-59p

livrés :
- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.104 et R.104-1 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.98, R.104 et R.104-1.

La numérotation dans la série du type commence à WDB 656 108 1. 000 001 et WDB 656 109 1. 000 001
WDB 656 109 1. 000 001
WDB 656 044 1. 000 001 et WDB 656 045 1. 000 001
WDB 656 045 1. 000 001
WDB 656 046 1. 000 001
WDB 656 047 1. 000 001 et WDB 656 048 1. 000 001
WDB 656 048 1. 000 001
WDB 656 049 1. 000 001

Montlhéry, le 1er octobre 1993
L'Ingénieur Divisionnaire
de l'Industrie et des Mines
M. CHAPUT

Dispensé de la déclaration périodique de chiffre d'affaires par le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects du 24.02.71
TVA française acquittée sur la déclaration périodique de chiffre d'affaires

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2619.93.00
Fait à Paris, le 1er octobre 1993
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France
Le Chef de la Division Automobiles
et Techniques Industrielles
N. HOMOBONO

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés, MERCEDES-BENZ FRANCE, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de MERCEDES-BENZ A.G. STUTTGART (RFA) constructeur, certifions :

) - que le véhicule livré : (1)
- En châssis-cabine (Voir Nota 1)
- En V.A.S.P. (Voir Nota 3)

(1) : Rayer les mentions inutiles

°) - **Genre** (1) : CAM - VASP
°) - **Marque :** MERCEDES-BENZ
°) - **Type :** 224 **Versions** (1) : ~~K5-K5m-K5p-K8-K8m-K8p-41-41m-41p-45-45m-45p-48-48m-48p-52-52m-52p-55-55m-55p-59-59m-59p~~
°) - **Numéro d'ordre dans la série du type ou Numéro d'identification :**
WDB ... 656 109 1K 143 467
°) - **Source d'énergie :** G.O.
°) - **Puissance administrative :** 26 CV
°) - **Nombre de places assises** (y compris le conducteur) (1) : 2
sur demande : 3
°)
)°) - **Poids Total Autorisé en charge (t)** (Voir ATTESTATION) (1) .....
2°) - **Poids Total Roulant Autorisé (t)** (Voir ATTESTATION) (1) .....
3°)

19	18,5	17,5
19,75	19,25	18,25

19	19	19	19	18,5	18,5	18,5
26	35	40	44(*)	40	44(*)	40

Latéral	Vertical	Avant
90	84	90

°) - **Niveau sonore de référence dB(A)** (1) .....
°) - **Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) :** 1575

t entièrement conforme au type et la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

que ce véhicule sort de nos 08.09.95

pour être livré à .....

iche

it à Rocquencourt le .....

ERCEDES-BENZ FRANCE

d'immatriculation :
remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : - Pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette livré en châssis nu ou en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous, soussignés, MERCEDES-BENZ FRANCE, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de MERCEDES-BENZ A.G. STUTTGART (RFA) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

D'un dispositif antibloqueur de roues (ABS) : (1) OUI — ~~NON~~
D'un dispositif antipatinage de roues (ASR) : (1) ~~OUI~~ — NON
D'un ralentisseur électromagnétique ou hydraulique : (1) ~~OUI~~ — NON
Si oui, poids majorés de 400 kg.

Rayer les mentions inutiles

Réf. 2979 - 10/93 - Impritexte